

# Bulletin d'information COVID-19 en Occitanie

Ces informations sont mises à jour régulièrement du fait de l'évolution rapide de la situation sanitaire

## Lundi 9 mars 2020 à 22h



dont 1 personne guérie 2 en réanimation

### Stade 2 de l'épidémie :

L'objectif des pouvoirs publics est de freiner la propagation du virus sur le territoire et d'empêcher, ou tout du moins de retarder aussi longtemps que possible, le passage au stade 3 (ou stade épidémique : correspond à une circulation active du virus).

24 cas dans l'Hérault

14 cas dans l'Aude

8 cas en Avevron

3 cas dans le Gard

3 cas en Tarn-et-Garonne

3 cas en Haute-Garonne

2 cas dans le Tarn

2 cas dans le Lot

1 cas dans le Gers

LES **INFORMATIONS** UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus



## En bref: les infos du jour

- A cette heure, 13 nouveaux cas sont confirmés par l'ARS en Occitanie (6 dans l'Hérault et 6 dans l'Aude, 1 en Haute-Garonne).
- Après confirmation de nouveaux cas et identification de nombreuses personnes contacts, des mesures sanitaires spécifiques sont prises dans l'Aude (à Lézignan-Corbières et à Quillan ) pour freiner la circulation du virus.
- Les rassemblements de plus de 1000 personnes sont désormais interdits sur tout le territoire national.

## 24/24



#### Cliquez ici pour consulter :

- Les derniers communiqués de presse de l'ARS Occitanie
- Le dernier point de situation national du Ministère de la santé (video)



## Consultez les sites officiels mis à jour en temps réel :

Questions-réponses, mesures mises en œuvre par le gouvernement, recommandations pour les professionnels de santé et les voyageurs... www.gouvernement.fr/info-coronavirus www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus

Suivi épidémiologique :

www.santepubliquefrance.fr

#### En direct sur Twitter:

@gouvernementFR @MinSoliSante @AlerteSanitaire @ARS OC

## **PRATIQUE**

### Hôpitaux et EHPAD

Pour protéger nos ainés et les personnes hospitalisées, les visites sont limitées dans tous les EHPAD et établissements hospitaliers.

## **Education nationale**

Consultez les recommandations du Ministère de l'Education nationale et de vos Rectorats à Montpellier et à Toulouse.

#### Arrêts de travail

Coronavirus : les déclarations d'arrêt de travail sont simplifiées pour les salariés parents. Voir les modalités sur www.ameli.fr